

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**AGF Belgium lance un nouveau fonds d'investissement basé sur la multi-gestion :**

**« Multi-Invest Protect »**

**Rendement élevé et protection du capital : la combinaison gagnante !**

Bruxelles, le 27 mars 2006

AGF Belgium lance «**Multi-Invest Protect**», un fonds d'investissement ingénieux. En effet, ce fonds combine **rendement potentiel élevé** et **protection du capital** :

- Grâce à un investissement sur les marchés financiers, le client peut prétendre à un rendement potentiel élevé;
- La protection du capital offre une garantie, à l'échéance, de minimum 100% du capital net investi.

**Multi-Invest Protect permet de bénéficier des avantages des marchés financiers sans en avoir les inconvénients !**

La période de commercialisation court du 21 mars 2006 au 20 avril 2007. La durée est de 8 ans et 1 mois à partir de la fin de la période de commercialisation.

**Multi-Invest Protect s'adresse tout spécialement aux investisseurs :**

- qui souhaitent diversifier leur portefeuille afin d'obtenir, à long terme, un rendement supérieur à celui des produits à taux garanti
- qui connaissent les avantages des investissements sur les marchés financiers mais ne sont prêts à s'engager que moyennant une garantie de capital à l'échéance
- désirent profiter de la compétence des meilleurs gestionnaires de fonds sélectionnés sur base de pour leurs bonnes performances régulières

**Il n'est pas trop tard pour investir sur les marchés financiers**

Les marchés financiers soutenus par une économie en reprise en Europe et en croissance importante dans les régions émergentes (Chine, Europe de l'Est, ...) offrent toujours beaucoup de potentiel.

Il peut sembler délicat d'investir au regard des performances déjà réalisées depuis les baisses significatives de 2000-2002. Cependant, la persistance de taux d'intérêt bas et l'abondance de liquidités à la recherche de placements rentables devraient continuer à orienter les marchés financiers vers de nouveaux records.

De plus, Multi-Invest Protect offre une protection totale du capital.

## **Multi-Invest Protect : une stratégie gagnante**

Les avoirs investis dans **Multi-Invest Protect** sont répartis entre :

- des actifs non risqués visant à garantir le capital à l'échéance;
- des actifs risqués visant à générer un rendement élevé.

L'investissement dans les actifs non risqués est réalisé via des obligations et des instruments du marché monétaire.

L'investissement dans les actifs risqués est réalisé via un **fonds de fonds** géré par les experts financiers du groupe Allianz. Ce **fonds de fonds** est caractérisé par un processus d'investissement particulièrement rigoureux. Il propose une large diversification ainsi qu'un parfait équilibre entre les secteurs, les devises et les zones géographiques.

**Multi-Invest Protect** est un contrat d'assurance de la branche 23 (classe de risque 1) commercialisé par **AGF Belgium Insurance** et lié au fonds d'investissement XS0246832819.

L'objectif est de distribuer, à l'échéance, 100% de la performance réalisée à l'échéance par **Multi-Invest Protect** avec pour minimum le niveau le plus élevé atteint par **Multi-Invest Protect** durant la période d'observation de 12 mois. Frais d'entrée, frais en cas de retrait : consultez votre courtier. Le preneur d'assurance supporte entièrement le **risque financier**.

## **Contacts presse**

*Thierry CONSTANT - 02/214 65 96 – [thierry.constant@agf.be](mailto:thierry.constant@agf.be)*

---

AGF Belgium (Allianz Group) est l'un des acteurs importants du marché belge de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). AGF Belgium offre un éventail complet de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises. Elle emploie un peu plus de 1.100 personnes en Belgique et est une filiale d'Allianz, leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs.

## **Réserve :**

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospectif par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme "peut", "va", "devrait", "s'attend à", "projette", "envisage", "anticipe", "évalue", "estime", "prévoit", "potentiel", ou "continue", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz AG est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz AG n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.